

# Table des garanties aux CGA

Edition 2016

CHF

CHF

maximum

20'000.00

10'000.00

_					
Assı	Iran	$\sim$	2001	dai	ate.
	JI (1) I	LE.	acci	uci	11.5

l	: 1: }
Indemnités	journalieres

La perte entre le salaire effectif et les taux LAA
à considérer maximum CHF 70.00
pour personne sans couverture LAA par jour maximum CHF 70.00

#### Frais médicaux et de traitement

Selon les tarifs LAA, durant 5 ans dès le jour de l'accident Hospitalisation: salle commune

#### Frais de transport

Frais effectifs maximum CHF 10'000.00

# Indemnité pour invalidité

Selon le système progressif CHF 100'000.00

#### Indemnités en cas de décès

a) au conjoint de l'assuré CHF 50'000.00 b) par enfant jusqu'à 20 ans CHF 20'000.00 (si l'enfant est en étude, jusqu'à 25 ans; sans limite d'âge

en cas d'invalidité totale de l'enfant)

c) si les enfants sont orphelins de père et de mère

c) si les enfants sont orphelins de père et de mère, les montants de la lettre b sont augmentés de CHF 10'000.00 d) aux parents de l'assuré s'il est âgé de moins de 20 ans

et célibataire

L'indemnité en cas de décès est au maximum de CHF 150'000.00

Indemnités globales maximales par sinistre pour

L'invalidité et le décès au total des deux CHF 2'000'000.00

# Assurance dommages matériels

Dommages matériels

Frais funéraires

Au maximum par événement CHF 10'000.00

### Assurance responsabilité civile

Couverture responsabilité civile

Par événement dommages corporels et matériels ensemble maximum CHF 5'000'000.00